

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Touvre, dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la **présidence de Monsieur Le Maire**.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BARRITEAU

Pour l'approbation du CFU, Madame Marie-Ange CORBIAT, adjointe au Maire, est désignée Présidente de la séance. Monsieur Pascal JAUMARD, Maire, est ainsi présent, sauf lors du vote du Compte Financier Unique (ordonnateur).

Le Conseil Municipal de TOUVRE réunit 14 conseillers municipaux en exercice (à la suite de la démission de M. Jean-Luc ANDRE reçue le 27 mars 2026).

Tableau des présences

| Nom | Présence | Pouvoir |
|---------------|----------|-----------------------|
| M. JAUMARD | Présent | |
| Mme CORBIAT | Présente | |
| Mme BLANCHARD | Présente | |
| Mme BARRITEAU | Présente | |
| Mme BELY | Présente | |
| Mme TAMISIER | Présente | |
| Mme VERRIERE | Présente | |
| M. LAQUEUE | Présent | |
| M. TRZASKUS | Présent | |
| M. GUITTON | Présent | |
| M. ROSSIGNOL | Présent | |
| M. CHABAUD | Présent | |
| M. PIOT | Présent | |
| Mme BRISARD | Absente | Pouvoir à Mme CORBIAT |

1. Compte Financier Unique 2025

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique 2025, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Résultats :

- Excédent de fonctionnement : 146 141,94 €
- Déficit d'investissement : 93 979,80 €
- Excédent global de clôture : 52 162,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve le CFU 2025 à la majorité**, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

2. Affectation des résultats

Le Conseil municipal décide :

- De reprendre le déficit d'investissement (93 979,80 €) en dépense (D001),
- D'inscrire 16 112,80 € en recette d'investissement (compte 1068),
- De reporter un excédent de fonctionnement de 130 029,14 € en recette (R002).

Adopté à la majorité.

3. Ligne de trésorerie

Afin de faire face aux besoins de trésorerie, le Conseil municipal **autorise à l'unanimité** la souscription d'une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès d'Arkéa Banque E&I, pour une durée de 12 mois, avec un taux variable indexé sur l'Euribor (2,013 %) et une commission d'engagement de 250 €. Le Maire est autorisé à signer les documents afférents.

4. Désignation des représentants

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein des différents syndicats, organismes et instances (SDEG16, CALITOM, SIVU, CNAS, Protection Civile, etc.). Les désignations sont adoptées conformément au tableau présenté en séance.

5. Représentation au sein de la SPL GAMA

Le Conseil municipal désigne :

- M. Pascal JAUMARD à l'Assemblée Spéciale,
- M. Jacques LAQUEUE aux Assemblées Générales.

Le Maire et les représentants sont autorisés à exercer les fonctions qui pourraient leur être confiées. Décision adoptée.

6. Création d'un emploi non permanent

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire, le Conseil municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (12 heures hebdomadaires), pour une durée maximale de 12 mois. Adopté.

7. Demande d'aide financière – voyage scolaire

Le Conseil municipal examine la demande d'une habitante relative au financement d'un voyage scolaire en Allemagne.

Après étude de la situation et des ressources du foyer, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de ne pas accorder d'aide exceptionnelle.

8. Questions diverses

Plusieurs informations sont portées à la connaissance du Conseil municipal :

- Organisation de **“Touvre en Fête”** le 31 mai 2026 (après-midi) sur la commune ;
- Programmation des **« Soirs Bleus »** le 5 septembre 2026 en soirée ;
- Évocation de la continuité de la fresque initiée par le Conseil Municipal des Jeunes à l'école ;
- Arrêt du dispositif de service civique seniors, avec maintien des après-midis jeux grâce à des bénévoles, deux jeudis après-midi par mois ;
- Arrivée d'un nouvel agent au service technique le 28 avril 2026 en qualité de responsable ;
- Appel à candidature pour le Conseil de développement citoyen de Grand Angoulême ;
- Rencontre avec la STGA en vue de l'installation d'un abri de bus supplémentaire devant la mairie.

En fin de séance Monsieur Jacques PIOT, conseiller municipal, a présenté sa démission à Monsieur le Maire qui l'a acceptée.

Fin de séance : 19h45

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

